

# PROCÈS-VERBAL

Réunion du Comité de direction  
Club nautique de Longueuil inc.

Tenue le mardi 7 novembre 2017 à 19 h 30 au chalet du Club

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion à 19 h 46 faite par le Vice commodore M. André Bilodeau
2. Appels des dirigeants : par M. Patric Meilleur Secrétaire

<b>Commodore</b>	<b>Poste vacant</b>
<b>Vice commodore :</b>	André Bilodeau
<b>Secrétaire :</b>	Patrick Meilleur ( <i>Absence motivée</i> )
<b>Trésorier :</b>	Julien de Tilly
<b>Maître de port :</b>	Benoit Goyer
<b>Directeur des communications :</b>	Martin Beauchesne
<b>Directeur de l'entretien :</b>	Bryan Petterson ( <b><i>Poste vacant</i></b> )

### MEMBRES PRÉSENTS :

François Bergeron	Raymond Lavoie
André Caron	Daniel Massicotte
André Girard	
Roch Francoeur	

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour par

1. Ouverture de la réunion;
  2. Appel des dirigeants;
  3. Lecture de l'ordre du jour;
  4. Correction et adoption du procès-verbal du 3 octobre 2017;
  5. Lecture de la correspondance;
  6. Suivis des p.-v. antérieurs;
    - 8.1 Formation comité de sélection des futurs membres
    - 8.2 Réaménagement du site
    - 8.3 Modification de l'Article 14 des Règlements administratifs
    - 8.4 Logiciel Anémone
    - 8.5 Non renouvellement de certains locataires (Huis-clos)
-

7. Rapport des Officiers;
8. Affaires nouvelles;
9. Période de questions ou commentaires;
10. Prochaine réunion;
11. Levée de la réunion

#### **MODIFICATIONS OU AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR**

De nouveaux points sont ajoutés et le point 8.5 sera décalé après les ajouts des modifications.

- 8.5 Entente Prestige Nautique
- 8.6 Fin de travail des employés
- 8.7 Remboursement fanion François Bergeron
- 8.8 Voyage de Patrick Meilleur
- 8.9 Non renouvellement de certains locataires (Huis-clos)

Proposé par : M. Martin Beauchesne  
Appuyé par : M. Benoit Goyer  
Adopté à l'unanimité tel que modifié

#### **4. Corrections et adoption du p.-v. 3 octobre 2017 :**

Pas de corrections apportées et le p.-v. est adopté

Proposé par : M. Julien de Tilly  
Appuyé par : M. Benoit Goyer  
Adopté à l'unanimité

#### **5. Lecture de la correspondance :**

Un courriel reçu de la part de M. Daniel Massicotte : Celui-ci demande advenant le cas de modernisation ou modifications des présents Statuts et Règlements de faire vérifier par des professionnels la conformité.

Un autre courriel de sa part demande l'embauche d'une personne 2 jours /sem. Pour la saison hivernale et mentionnant toutes les tâches dont cette personne pourrait s'acquitter.

## 6. Suivis des p.-v. antérieurs :

COURS DE VHF : à suivre

PILOTE DU SAINT-LAURENT : à suivre

ESCADRILLE DE PLAISANCE : à suivre

## 7. Rapport des Officiers :

### **Directeur de l'entretien : M. Bryan Petterson**

M. Bilodeau le Vice commodore fait lecture de la lettre que M. Petterson est venue porter avant la réunion. : Il informe de sa décision de démissionner en date du 7 novembre et indique qu'il fut critiqué etc. et qu'en temps de bénévole, il n'a pas besoin de ça. Etc.

M. Bilodeau explique que suite à l'incident s'étant produit dans la cuisine. Il lui fut conseillé de remettre sa démission.

Commentaire de M. André Girard tient à souligner les travaux effectués par M. Petterson.

M. François Bergeron demande si M. Petterson va dédommager pour le bris.

M. Bilodeau explique que la vaisselle nous fut donnée. De plus, lorsqu'une personne a une plainte à formuler, il serait important que cela soit écrit et le Comité ne peut agir sur des paroles rapportées.

### **Directeur des communications M. Martin Beauchesne** *(Rapport verbal)*

Constat que la grille d'inscription faite par Patrick Meilleur fut très utile et à faire à nouveau. Tout a bien été pour la mise à terre et un gros remerciement à tous les bénévoles. Concernant le party d'Halloween, il tient à remercier Daniel Roch pour la musique lors de ce party.

Ceci termine le rapport

Proposé par : M. Martin Beauchesne

Appuyé par : M. Julien de Tilly

Adopté à l'unanimité

### **Maître de port M. Benoit Goyer** *(Rapport verbal)*

M. Goyer remercie tous les bénévoles impliqués et souligne l'aide apportée par M. André Girard pour le set up sur le terrain.

Il souligne aussi que les réparations des quais est à se faire. Nous terminerons les réparations dans l'autre baie lors de la prochaine saison.

Commentaire de M. Roch Francoeur dit qu'au niveau de la sécurité lors des opérations, il y a des manquements.

M. André Bilodeau dit qu'il serait important avant les opérations de faire un rappel sur les règles de sécurité aux bénévoles.

Certains membres dans la salle ajoutent qu'il faudrait désigner une personne pour voir à la sécurité.

Ceci termine le rapport

Proposé par : M. Benoit Goyer

Appuyé par : M. Martin Beauchesne

Adopté à l'unanimité

**Secrétaire M. Patrick Meilleur** (Absent)

**Trésorier M. Julien de Tilly**

En caisse en date du jour : 84.000.00 \$

Fonds de remplacement : 132 000.00 \$

Fonds de contingence : 3 900.00 \$

M. de Tilly fait la description de la mise à jour budgétaire faite pour le dernier trimestre et une copie sera mise sur le site web.

Dans l'ensemble tout va bien et les revenus sont supérieurs en regard des prévisions budgétaires. M. de Tilly souligne qu'il y a des dépenses à faire à ce jour à cause des quais à réparer et le salaire pour les employés.

Une perte à cause de locataire n'ayant pas totalement payé leur saison. Difficile de recouvrer via une agence de recouvrement, il faudrait payer la cotisation pour l'agence et le prix dépasse les montants dus.

En ce qui concerne les dommages causés au véhicule d'une locataire par le Gator. Une franchise de 1 000.00 \$ est exigible.

Ceci termine le rapport

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

Commodore Poste vacant

**8. Affaires nouvelles :**

**8.1 Formation comité de sélection des futurs membres**

**Résolution 2017-11-07 no.16**

Le comité de sélection pour la sélection des futurs membres sera composé de :

M. André Bilodeau  
M. François Bergeron  
M. Roch Francoeur

Proposé par : M. Julien de Tilly  
Appuyé par : M. Benoit Goyer  
Adopté à l'unanimité

**8.2 Réaménagement du site**

M. Julien de Tilly explique que vu les élections municipales, il faut absolument commencer à réfléchir avant de rencontrer la ville. Il faudrait avoir des choses concrètes pour présenter lors de l'A.G.A. soit toutes les étapes de réalisation et les coûts.

M. Benoit Goyer le Maître de port fait part qu'il a entrepris de nombreuses démarches et qu'il a été chercher des soumissions pour le réaménagement du site etc. Il cite qu'il faut avoir quelque chose à présenter à la ville soit un plan d'affaire détaillé.

M. François Bergeron souligne que lors de son voyage, il a pu discuter avec quelqu'un qui a pu bénéficier d'un support financier pour la rénovation de leur Club. Il peut si nécessaire mettre le Comité en contacts.

M. Goyer indique que ce dossier est lourd et demande bien des énergies.

### 8.3 **Modification de l'Article 14 des Règlements administratifs.**

M. Benoit Goyer fait état que l'automne se prolonge d'année en année et que la date d'occupation des bateaux devrait être prolongée. Selon le Règlement actuel le 31 octobre sera la date limite et le début d'occupation pour vivre sur son bateau est le 1er avril.

M. Julien de Tilly explique qu'au niveau de l'assurance, il est considéré qu'à partir du 1<sup>er</sup> décembre c'est la saison morte soit fin des activités.

#### **Résolution 2017-11-07 no.17**

Il est proposé de prolonger la date d'occupation pour l'automne soit prolongée jusqu'au **30 novembre, la date de début restera inchangée soit le 1<sup>er</sup> avril.**

Proposé par : M. Benoit Goyer  
Appuyé par : M. Martin Beauchesne  
Adopté à l'unanimité

### 8.4 **Logiciel Anémone (À suivre)**

M. de Tilly informe qu'il avait écrit à M. Corbin concernant la liste Excel et pas de réponse à ce jour. Il ajoute que si pas de solution pour le moment faudrait peut-être renouveler avec Anémone.

### 8.5 **Entente Prestige Nautique**

M. Julien de Tilly informe que la compagnie Prestige Nautique n'a pas respecté l'entente établie pour l'utilisation de la rampe. Il y a encore 1 000 \$ en souffrance et une lettre sera expédiée à cet effet.

#### **Résolution 2017-11-07 no. 18**

Il est proposé de ne pas renouveler l'entente avec Prestige Nautique et que ce soit facturé à chaque utilisation. La raison est qu'il y a eu non respect de l'entente de leur part.

Proposé par : M. Julien de Tilly  
Appuyé par : M. Benoit Goyer  
Adopté à l'unanimité

## **8.6 Fin de travail des employés**

M. de Tilly indique que Samuel Larouche terminait dimanche le 5 et il reste Michel Pitcher actuellement et devrait terminer le 10 novembre possiblement.

M. André Bilodeau ajoute que Leroy Sargent qui potentiellement sera le gardien pour l'hiver et débayer les entrées et entretien du chalet.

Benoit Goyer explique que Michel Pitcher voulait terminer cette semaine. Il lui sera demandé de terminer plus tard afin de terminer la réparation des quais. Il va demander à Michel s'il voudrait prolonger

M. André Bilodeau dit que le Comité se rencontrera afin de discuter et planifier les tâches de Leroy pour la saison hivernale.

## **8.7 Remboursement fanion**

M. François Bergeron a acheté lors de son voyage en trimaran un fanion du Parc Nautique de Lévis au coût de 15.00 \$ et demande un remboursement. Il indique qu'il faudrait voir pour des ententes de réciprocités et échanger des fanions et des opportunités. De plus, il explique que dans le bas du fleuve que nous pourrions être les ambassadeurs de la grande région.

M. de Tilly dit que bien avant son entrée en poste, il avait déjà fait une liste de clubs potentiels avec qui nous pourrions avoir une entente de réciprocité.

## **8.8 Voyage Patrick Meilleur**

M. François Bergeron informe qu'il mettra un lien sur le Facebook du Club soit celui administré par celui-ci pour toutes les personnes désirant suivre le périple en trimaran de Patrick Meilleur vers Boston.

## **8.9 Non renouvellement de certains locataires (Huis clos)**

Attendu que certains locataires n'ont pas respecté des consignes lors de la mise à terre et membres devront prendre en considération les avertissements reçus concernant les Règlements à suivre. De plus, les locataires suivants seront avisés que le Club ne renouvellera pas leur contrat de location à cause de multiples problèmes : Xiong Kuang Liang, Marc Séguin, Véronique Beauchamps

Des lettres seront expédiées afin de les aviser de cette décision.

### **Résolution 2017-11-07 no.19**

M. Julien de Tilly propose d'expédier des lettres à toutes ces personnes et ce afin d'officialiser la décision du Comité et une copie de ces lettres sera mise au dossier de chaque personne.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

#### **9. Période de questions et commentaires :**

M. André Girard demande si les quais sont attachés et les chaînes montées avant l'arrivée des glaces.

Réponse de M. Goyer : Cela devrait se faire cette semaine. Le boom truck devrait venir cette semaine pour enlever le petit pont ainsi que les passerelles.

#### **10. Prochaine réunion**

La prochaine réunion est fixée au 12 décembre à 19 h 00

#### **11. Levée de la réunion**

Levée de la réunion est faite à 22 h 15 par le Vice commodore

---

André Bilodeau, Vice commodore  
& Commodore par intérim

---

Secrétaire Patrick Meilleur